

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Assouplissement des mesures prises face à la pandémie COVID-19

Un retour à l'école dans un cadre sécurisé

Le Conseil fédéral a donné le 29 avril son feu vert à la reprise de l'enseignement en classe pour la scolarité obligatoire dans toute la Suisse. Après avoir œuvré pour un retour en classe coordonné avec les autres cantons romands, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a présenté ses modalités de réouverture des écoles. Sur la base du cadre sanitaire posé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des mesures de protection seront déployées pour assurer la santé et la sécurité des élèves, des enseignants et de leurs proches. Les modalités d'évaluation, de promotion et d'orientation viennent compléter un dispositif destiné à empêcher que la situation exceptionnelle vécue depuis le 13 mars dernier ne préterite le parcours scolaire des élèves vaudois. Les huit semaines de cours en classe permettront aussi de préparer la rentrée 2020-2021 et d'aider les élèves les plus fragiles.

Pour endiguer la propagation de la pandémie du Covid-19, le Conseil fédéral a interdit, le 13 mars 2020, les cours en classe dans l'école obligatoire. Fort de cette interdiction, le DFJC avec l'ensemble des acteurs du système scolaire vaudois a mis en place en quelques jours l'enseignement à distance qui a fait ses preuves. Moins de 50 jours plus tard, le Conseil fédéral lève l'interdiction de l'enseignement en classe. L'école va s'adapter à cette nouvelle phase de la gestion de la pandémie du COVID-19. Dès l'annonce de la volonté du Conseil fédéral de rouvrir les classes le 11 mai prochain, le DFJC a construit avec ses partenaires de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) un socle commun et cohérent sur les conditions de réouverture des écoles.

La santé et la sécurité de tous les acteurs de l'école

Le Département se réjouit de la reprise des cours en classe, mais la sécurité et la santé des élèves, des professionnels de la formation et de leurs proches constituent l'axe cardinal de l'organisation de la vie scolaire dans les établissements. Conformément au cadre sanitaire fixé par l'OFSP, le DFJC, d'entente avec les autorités sanitaires cantonales, a approuvé toute une série de mesures dont la mise en œuvre au quotidien

permettra un retour serein à l'école: désinfections régulières des surfaces, respect de la distance de 2 mètres entre adultes et entre enseignants et élèves, précautions pour les réfectoires et cantines scolaires ou dans les salles des maîtres, gestes barrières, etc. L'ensemble de ces mesures est détaillé sur la FAQ du canton [vd.ch/coronavirus-enseignement](https://www.vd.ch/coronavirus-enseignement).

Dès le 11 mai, l'école vaudoise va procéder à une rentrée par demi-classe, un jour sur deux, durant les premières semaines. Cette reprise progressive permettra aux enseignants et aux élèves de bénéficier d'un temps d'adaptation et d'un environnement de qualité pour recréer le lien et se réappropriier les lieux d'enseignement. Ils pourront notamment se familiariser avec ce nouveau « vivre ensemble » et les gestes sanitaires nécessaires au bon déroulement des journées à l'école. Conscient de la difficulté d'organisation que cette reprise en alternance engendrera pour quelque temps dans les familles, le DFJC maintient le service d'accueil scolaire (SAS) dans chaque établissement pour les parents qui travaillent et qui n'auraient pas de solution de garde le jour où leur enfant ne va pas en cours.

Modalités d'évaluation revues et adaptées à la situation extraordinaire

Pour limiter autant que possible les effets de la crise pandémique sur le cursus des élèves et pour assurer le respect de l'égalité des chances, les conditions de promotion, d'orientation et de certification ont été assouplies et revues en faveur des élèves pour les cas limites. Les situations particulières pourront être prises en compte de même que le comportement de l'élève dès le 11 mai. Les grands principes et les détails de ces modalités pour chaque année scolaire sont également décrits sur la [FAQ](#).

Un programme adapté et la préparation de la rentrée 2020-2021

Le retour en classe est une étape importante pour l'ensemble du système scolaire vaudois. Il permet de recréer du lien social, de retrouver sa classe et ses camarades et de reprendre la relation essentielle avec l'enseignant en salle de classe. Le retour en classe permet aussi de travailler avec les élèves les plus fragilisés par l'arrêt des cours en classe. Le programme a été réfléchi afin de consolider les connaissances les plus importantes acquises depuis le début de l'année scolaire et de vérifier que certains éléments nécessaires au passage à l'année suivante sont bien acquis. Ces huit semaines serviront enfin à préparer la rentrée 2020-2021 pour évaluer les contours d'un programme de renforcement ou de rattrapage éventuel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 avril 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 00](tel:0213163000)

DFJC, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire,

[021 316 32 01](tel:0213163201)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Décision_CDFJC_No_170-_Reprise_progressive_de_l'enseignement_présentiel.pdf](#)

[Décision_CDFJC_No_171_-_Dispositions_pour_les_élèves_de_l'école_obligatoire.pdf](#)

[COVID-19_-_Assouplissement_des_mesures__retour_à_l'école_-_](#)

[_Dossier_de_presse_30_04_2020.pdf](#)